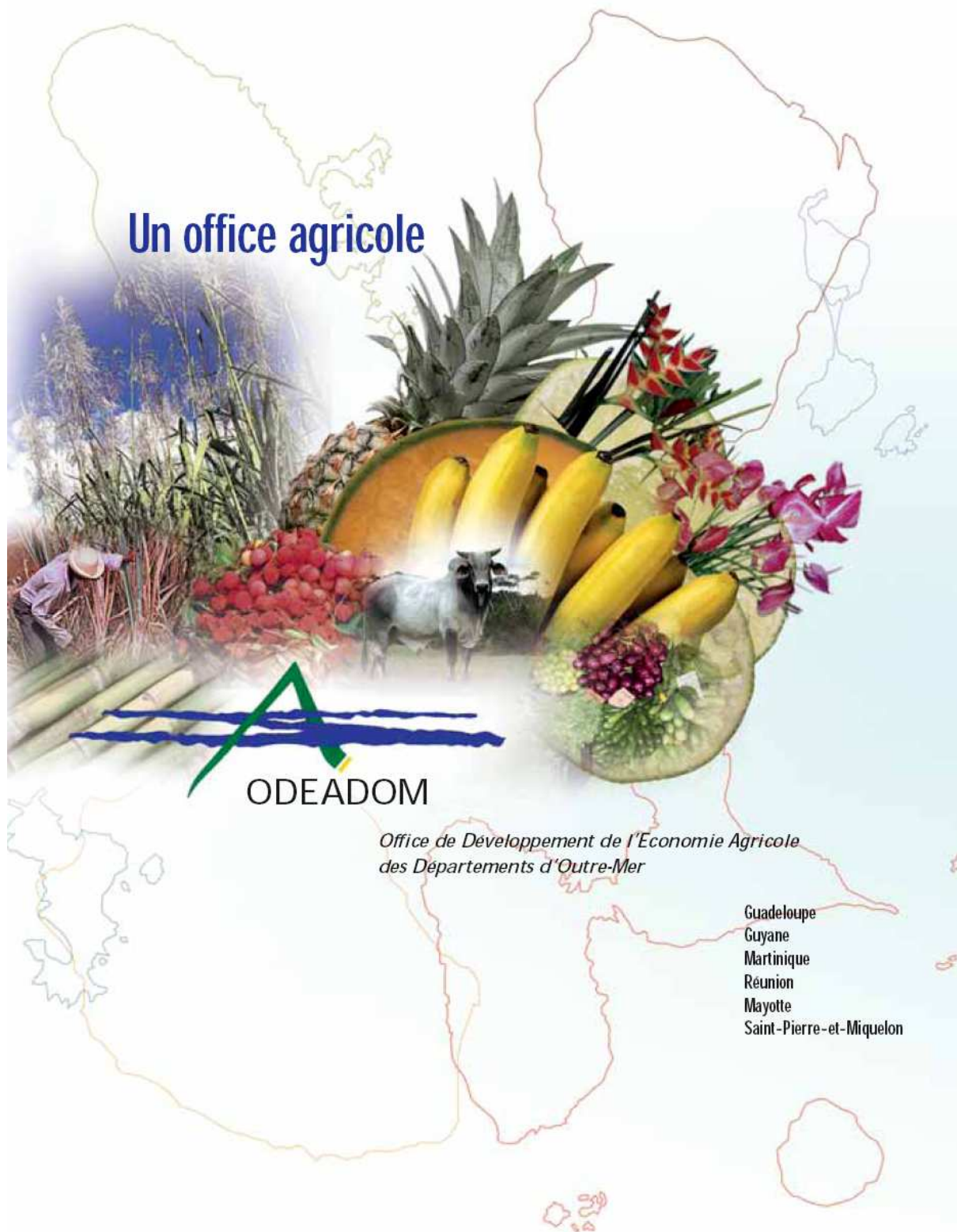


COMMUNIQUE DE PRESSE  
CONSEIL DE DIRECTION DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2006

Un office agricole



ODEADOM

*Office de Développement de l'Économie Agricole  
des Départements d'Outre-Mer*

Guadeloupe  
Guyane  
Martinique  
Réunion  
Mayotte  
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Conseil de Direction de l'ODEADOM s'est réuni à Montreuil les 21, 22 et 23 novembre 2006, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard HOARAU, Président de la FDSEA de la Réunion.

Le Directeur, Paul LUU, a présenté dans le cadre de son exposé, le bilan prévisionnel de la campagne 2006 pour chacune des filières, ainsi que les perspectives 2007. En effet, l'année 2007 sera marquée par la mise en œuvre de nouveaux programmes sectoriels qui définissent pour chacune des filières agricoles les grands axes d'orientation et de développement, généralement pour les sept prochaines années, à savoir jusqu'en 2013.

Ce conseil de Direction a été l'occasion d'aborder spécifiquement les trois points suivants :

- Le budget de l'Office pour l'année 2007,
- La réforme du volet interne de l'OCM banane,
- La mise en place du POSEI IV.

De plus, pour la première fois, ce conseil de direction a été l'occasion pour les professionnels de l'agriculture ultramarine de rencontrer et de confronter leurs expériences en matière de développement agricole avec leurs homologues métropolitains dans le cadre de la visite organisée en haute Normandie le 24 novembre, par M. Denis ONFROY, représentant du Conseil de VINIFLHOR auprès de l'ODEADOM. Les membres du Conseil de Direction ont ainsi visité la station de la SILEBAN, des exploitations maraîchères du Val de Seyres et l'usine de conditionnement de la Soléco à Lessay (salade Florette de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gamme).

### **Le budget de l'ODEADOM en 2007**

Dans le contexte budgétaire contraint souligné par le Directeur, le budget est globalement conforté et permettra à l'Office d'assurer pleinement ses missions au service de l'agriculture ultramarine, notamment par la consolidation de ses moyens de fonctionnement et de ceux consacrés à l'intervention dans les départements et collectivités d'outre-Mer.

Le conseil de Direction a voté le budget 2007 de l'Office qui s'élève pour sa part nationale à 10,329 M€ dont 6,558 M€ pour les interventions en faveur du développement de l'ensemble des filières agricoles d'outre-mer.

Il est rappelé que cette année sera marquée par la mise en œuvre du POSEI IV dont 78 % du budget (198,5 M€) sera géré et payé par l'Office, ce qui renforcera sa position de premier organisme payeur d'aides communautaires au profit des départements d'outre-mer. Le budget annuel 2007 POSEI IV se décomposera de la façon suivante :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)  | 20,7 M€         |
| • Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)<br>dont 56,6 M€ géré et payé par d'autres offices (primes animales<br>et aides à l'aval de la filière sucre de canne) | 105,9 M€        |
| • Banane   | <u>129,1 M€</u> |
|  | <b>255,7 M€</b> |

### **La réforme de l'OCM banane**

la Commission a proposé, en septembre dernier, une modification du volet interne inclus dans le POSEI IV avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. La Commission européenne a justifié l'intégration du volet interne de l'OCM dans le nouveau POSEI en s'appuyant sur possibilité donnée à chaque Etat membre concerné, de déterminer les

modalités d'octroi des aides selon les priorités et les spécificités de chaque région de production.

L'enveloppe POSEI banane est de 129,1 M€ pour les Antilles.

Les autorités françaises préparent actuellement, en concertation avec les professionnels, le programme banane France, qui sera soumis à la validation de la Commission avant la fin de l'année.

Les autorités françaises ont obtenu que le fonctionnement du nouveau régime d'aide fasse l'objet d'une évaluation avant la fin de la campagne 2009, voire avant cette date, en cas de « changement significatif dans les conditions économiques influant sur les moyens de subsistance des populations des régions ultra périphériques ».

### **La mise en place du POSEI IV**

Suite à l'approbation du programme POSEI IV par les services de la Commission Européenne, le 19 septembre 2006, les représentants professionnels ont été informés durant le Conseil de Direction, des modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Les circulaires nationales d'application des différentes mesures définies dans le programme POSEI IV France devraient être finalisées avant la fin de l'année. Par ailleurs, l'Office s'est engagé auprès des professionnels à réaliser un manuel de l'utilisateur dont la vocation est de faciliter et de fluidifier les procédures de demande et de versement des aides.

A compter du 16 octobre dernier, l'ODEADOM s'est vu confier la gestion de l'ensemble du dispositif « régime spécifique d'approvisionnement » (RSA) qui était auparavant du ressort de plusieurs autres organismes payeurs



Enfin Paul LUU a annoncé que la réorganisation de l'Office initiée à l'automne 2005 était désormais achevée et pleinement opérationnelle. Au cours de l'année 2006, l'équipe de l'Office a été renforcé par la nomination d'une secrétaire générale Madame Anne-Marie SERIZIER, la création d'une cellule RSA et d'une cellule « études, suivi et évaluation » qui sera notamment chargée du suivi des indicateurs et de l'évaluation du POSEI IV.

Le rapport d'activité de l'ODEADOM pour la période 2004-2005 a été publié et distribué en séance, ce document sera prochainement mis en ligne sur le site internet de l'ODEADOM [www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr).

Le prochain Conseil de Direction se tiendra à Mayotte, du 22 au 25 mai 2007.



#### Contacts presse :

Stéphane JORET au 01-41-63-19-78 [stephane.joret@odeadom.fr](mailto:stephane.joret@odeadom.fr)

Valérie GOURVENNEC au 01-41-63-19-44 [valerie.gourvennec@odeadom.fr](mailto:valerie.gourvennec@odeadom.fr)